



## Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 5 mars 2018 à compter de 20 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire et madame et messieurs les conseillers suivants :

Mathieu Bélanger, conseiller au poste # 1  
Hélène Laliberté, conseillère au poste # 2  
Marc-André Viens, conseiller au poste # 3  
Claude Gingras, conseiller au poste # 4  
Marcel Boulay, conseiller au poste # 5  
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

#### Résolution numéro 18-03-053

##### **1 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté :

##### **1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour**

##### **2 Greffe**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018, pour approbation (doc)

##### **3 Période de questions no 1 réservée au public**

##### **4 Gestion financière et administrative**

4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)

4.2 Comptes du système de traitement des eaux usées, 93-76 rang de la Côte-Double, pour approbation (doc)

4.3 État des personnes endettées envers la Municipalité, pour approbation (doc)

4.4 Autorisation pour transmettre à la MRC de Rouville l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales, pour approbation

4.5 Autorisation à M. Denis Paquin, maire, à enchérir, au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 14 juin 2018, pour approbation

4.6 Adoption du règlement numéro 498-18 décrétant une dépense en immobilisation de 503 610 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures de voirie et autorisant un emprunt de 383 600 \$, pour approbation (doc)

4.7 Demande de don par les Chevaliers de Colomb de Marieville pour la maison Victor-Gadbois (50 \$ en 2017), pour approbation (doc)

4.8 Demande de commandite du Club de gymnastique GYMAS de Marieville pour le spectacle qui aura lieu le 2 juin prochain à l'aréna Julien-Beauregard (aucun en 2017), pour approbation (doc)

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

- 4.9 Demande d'une commandite par le Comité organisateur du Tournoi Interrégional de Hockey du Regroupement de Marieville (TIHRM) (50 \$ en 2017), pour approbation (doc)
- 4.10 Quotes-parts 2018 de la MRC de Rouville, pour approbation (doc)
- 4.11 Invitation à participer au Défi-des-Maires lors de la marche pour le soutien à la cause Alzheimer, pour approbation (doc)

### **5 Sécurité publique**

- 5.1 Demande de Formation d'officier I à Kevin Robinson, directeur du Service de la sécurité incendie, pour approbation
- 5.2 Autorisation au ministère de la Sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au ministre en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie au coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC de Rouville, pour approbation (doc)
- 5.3 Demande d'inscription du directeur pour le congrès 2018 de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), coût : 479,45 \$, pour approbation

### **6 Transport– Voirie locale**

- 6.1 Travaux de fauchage des abords de chemins, pour approbation (doc)
- 6.2 Achat d'équipements pour les travaux publics et égouts, pour approbation (doc)
- 6.3 Mandat à l'entreprise Lacaille et Vinclette Transport inc pour des travaux de nivelage des chemins non asphaltés (Grande-Ligne et Saint-François), pour approbation (doc)
- 6.4 Demande de soumissions par invitation pour le marquage de chaussée de 2018, approbation des documents d'appel d'offres et nomination de la responsable de l'appel d'offres, pour approbation (doc)

### **7 Hygiène du milieu et cours d'eau**

- 7.1 Autoriser les directives de changement no. 3 (Infrastructures), M1 (Mécanique (procédé-plomberie)) et M3 (Mécanique (ventilation-contrôle)) au projet de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées, pour approbation (doc)
- 7.2 Paiement à Construction D.L.T. (2014) inc (Décompte progressif no. 3) pour des travaux effectués à la station d'épuration des eaux usées, pour approbation (doc)
- 7.3 Offre de service de Le Groupe ADE pour des travaux de nettoyage et d'inspection de la conduite d'égout pluvial de la rue Réjean, pour approbation (doc)
- 7.4 Offre de service de Les Consultants S.M. inc pour l'étude de l'égout pluvial de la rue Réjean, pour approbation (doc)
- 7.5 Programmation révisée (version 5) des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour approbation (doc)

### **8 Santé et bien-être**

### **9 Aménagement, urbanisme et développement**

- 9.1 Offre de service pour l'élaboration de modifications réglementaires, pour approbation (doc)

### **10 Loisirs et culture**

- 10.1 Demande d'autorisation par Les Courses Gourmandes pour fermer une voie sur le chemin du Ruisseau Barré dans le cadre du Marathon des Érables, pour approbation (doc)
- 10.2 Offre de service de Caroline Denommée architecte pour compléter le plan des travaux au Centre communautaire Charles-D'Auteuil, pour approbation (doc)
- 10.3 Demande d'autorisation de dépenses pour le camp de jour, pour approbation (doc)
- 10.4 Demande d'autorisation de dépenses pour la fête de la Famille, pour approbation (doc)
- 10.5 Demande d'autorisation de dépenses pour l'optimisation de la scène, pour approbation (doc)

### **11 Affaires diverses**

### **12 Correspondances**

### **13 Période de questions no 2 réservée au public**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

**14 Clôture de la séance**

Il est également **résolu** que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-054

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018**

---

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 février 2018 soit et est adopté tel que rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du Conseil avant ce jour.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**3 Période de questions**

---

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 18-03-055

**4.1 Approbation des comptes et salaires payés**

---

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| Fournisseurs :     | 52 380,39 \$ |
| Salaires – paies : | 36 816,02 \$ |

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à titre d'actionnaire du Camping Domaine du Rêve inc. et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur le point 4.2.*

Résolution numéro 18-03-056

**4.2 Approbation des comptes du système de traitement des eaux usées, 93-76 rang de la Côte-Double**

---

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** que les comptes suivants, concernant le système de traitement des eaux usées situé au 93-76 rang de la Côte-Double, soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

|                |           |
|----------------|-----------|
| Fournisseurs : | 532,22 \$ |
|----------------|-----------|

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Résolution numéro 18-03-057

**4.3 Approbation de l'état des personnes endettées envers la Municipalité**

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'approuver l'état des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales, préparé par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, et soumis au Conseil conformément aux dispositions du *Code municipal*.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-058

**4.4 Autorisation pour transmettre à la MRC de Rouville l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales**

---

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'ordonner à la directrice générale et secrétaire-trésorière, de transmettre à la MRC de Rouville, au plus tard le vingtième jour de mars 2018, l'état des immeubles qui devront être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales dues au 31 décembre 2017 dont le montant excède 100 \$ ou toute taxe impayée depuis plus de deux ans et d'y inclure la portion de taxes dues en 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-059

**4.5 Autorisation pour acquérir les immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales**

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** d'autoriser M. Denis Paquin, maire, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, les immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes par la MRC de Rouville le jeudi 14 juin 2018.

Que les offres faites par le maire pour l'acquisition de ces immeubles, s'il y a lieu, ne couvrent que les taxes municipales et scolaires, intérêts et frais, plus les frais subséquemment engagés.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-060

**4.6 Adoption du Règlement numéro 498-18 décrétant une dépense en immobilisation de 503 610 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures de voirie et autorisant un emprunt de 383 600 \$**

---

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement portant le numéro 18-02-035 a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 5 février 2018 et que le projet de règlement a été présenté lors du dépôt de cet avis de motion;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Mathieu Bélanger, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** d'adopter le *Règlement 498-18 décrétant une dépense en immobilisation de 503 610 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures de voirie et autorisant un emprunt de 383 600 \$*.

M. Denis Paquin, maire, mentionne l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

---

Règlement numéro 498-18 décrétant une dépense en immobilisation de 503 610 \$ pour effectuer des travaux d'infrastructures de voirie et autorisant un emprunt de 383 600 \$

---

**Considérant** que la MRC de Rouville a préparé son *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) dans lequel le chemin du Vide et le rang de la Côte-Double (en partie) ont été déterminés comme routes prioritaires locales à Sainte-Angèle-de-Monnoir;

**Considérant** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a mis sur pied le *Programme de réhabilitation du réseau routier local* (RRRL), *Volet Redressement des infrastructures routières locales* (RRRL) afin de soutenir financièrement les Municipalités pour l'entretien des routes prioritaires sur leur territoire;

**Considérant** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir adhère au programme afin d'exécuter les travaux demandés par le MTMDET sur les routes prioritaires;

**Considérant** qu'avis de motion du présent règlement portant le numéro 18-02-035 a été dûment donné lors d'une séance du conseil tenue le 5 février 2018 et que le projet de règlement a été présenté lors du dépôt de cet avis de motion;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

**Considérant** que M. Denis Paquin, maire, mentionne l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

**Considérant** que le règlement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 1061 du Code municipal;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mathieu Bélanger, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** d'adopter le présent règlement, lequel décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux d'infrastructures de voirie selon les plans et devis préparés par la firme d'ingénierie Comeau Experts-Conseils, portant le numéro 2018-01, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert du coût au bordereau de la soumission du plus bas soumissionnaire Pavage Axion inc., en date du 21 décembre 2017 et de l'évaluation des coûts préparée par Mme Pierrette Gendron, directrice générale, en date du 25 janvier 2018, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » «B-1» et «B-2».

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 503 610 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter un montant de 383 600 \$ sur une période de 10 ans et à affecter une somme de 120 010 \$ provenant du fonds général.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

**ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Denis Paquin, maire

Pierrette Gendron,  
directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

Résolution numéro 18-03-061

**4.7 Don pour la Maison Victor-Gadbois**

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** d'accorder un don de 50 \$ à la Maison Victor-Gadbois dans le cadre des activités organisées par les Chevaliers de Colomb de Marieville pour venir en aide à la Maison Victor-Gadbois qui donne des soins palliatifs à plusieurs malades atteints de cancer, en phase terminale.

Il est également **résolu** d'affecter ce montant de 50 \$ au poste budgétaire numéro 02-190-01-971 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-062

**4.8 Commandite pour le spectacle annuel du Club de gymnastique Gym-As**

---

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'accorder un montant de 50 \$ pour le spectacle annuel du Club de gymnastique Gym-As, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-190-01-971 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-063

**4.9 Autorisation de commandite pour le Tournoi Interrégional de Hockey du Regroupement de Marieville**

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'autoriser un montant de 50 \$ (forfait bronze) au Tournoi interrégional de Hockey du Regroupement de Marieville qui se tiendra du 26 mars au 8 avril 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-064

**4.10 Paiement des quotes-parts 2018 à la MRC de Rouville**

---

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** d'effectuer mensuellement le paiement des quotes-parts à la MRC de Rouville telles que présentées au tableau soumis à la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

*Le point 4.11 n'a pas été retenu par le Conseil.*

Résolution numéro 18-03-065

**5.1     Inscription de Kevin Robinson, directeur du service de la sécurité incendie, pour la Formation d'Officier I**

---

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'inscrire M. Kevin Robinson, directeur du service de sécurité incendie, à deux formations complétant le niveau d'Officier I, au coût approximatif de 1 020 \$, d'affecter ce montant au poste budgétaire 01-220-01-454 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Il est également **résolu** de défrayer le matériel de cours ainsi que les déplacements.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Le point 5.2 est reporté à une séance ultérieure.*

Résolution numéro 18-03-066

**5.3     Inscription du directeur du service de la sécurité incendie au congrès 2018 de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)**

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'autoriser M. Kevin Robinson, directeur du service de la sécurité incendie, à assister au congrès annuel de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), qui se tiendra du 2 au 5 juin à Rimouski.

Il est également **résolu** de payer les frais d'inscription au montant de 479,45 \$ taxes applicables incluses ainsi que les frais de déplacement et de séjour sur présentation des pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-067

**6.1     Fauchage des abords de chemins par André Paris Inc**

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater l'entrepreneur André Paris Inc pour effectuer le fauchage des abords de chemins en 2018, d'affecter un montant de 5 519 \$ taxes applicables incluses, à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-068

**6.2     Achat d'équipements pour les travaux publics**

---

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** d'acheter des équipements pour les travaux publics tel que soumis par Mme Maryse Robidas, responsable des services techniques, urbanisme

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

et environnement, d'affecter un montant approximatif de 850 \$ au poste budgétaire 02-320-01-701 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-069

6.3 Nivelage d'une partie du chemin de la Grande-Ligne et du chemin Saint-François par l'entreprise Lacaille et Vinclette inc.

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** de retenir les services de l'entreprise Lacaille et Vinclette inc. pour effectuer le niveling d'une partie du chemin de la Grande-Ligne et du chemin Saint-François, d'affecter un montant de 1 100 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-070

6.4 Demande de soumissions par invitation pour le marquage de la chaussée 2018, approbation des documents d'appel d'offres et nomination de la responsable de l'appel d'offres

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** :

- D'approuver le document d'appel d'offres « Marquage de chaussée 2018 » préparé par Mme Maryse Robidas, responsable des services techniques, urbanisme et environnement;
- De demander des soumissions pour le marquage de la chaussée par voie d'invitation écrite à au moins deux entrepreneurs;
- De nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme responsable de l'appel d'offres conformément à la *Politique de gestion contractuelle* de la Municipalité;

Il est également **résolu** que les soumissions soient reçues jusqu'à 15 heures, heure locale, le 3 avril 2018 au bureau municipal, situé au 5 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour être ouvertes publiquement par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, au même endroit, au même jour et à la même heure.

**Adoptée à la majorité par les conseillers**

*M. Claude Gingras vote contre la résolution.*

Résolution numéro 18-03-071

7.1 Entériner les directives de changement no. 3 (Infrastructures), M1 (Mécanique (procédé-plomberie)) et M3 (Mécanique (ventilation-contrôle)) au projet de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'entériner les directives de changement no. 3 (Infrastructures), M1 (Mécanique (procédé-plomberie)) et M3 (Mécanique (ventilation-contrôle)) émises par monsieur Yves Gagnon, ingénieur de la firme Les Services exp inc., au coût total de 41 991,75 \$ excluant les taxes, pour le projet de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Résolution numéro 18-03-072

7.2 Autorisation de paiement du décompte progressif # 3 à Construction DLT (2014) inc pour des travaux effectués à la station d'épuration des eaux usées

---

**Considérant** qu'en date du 6 février 2018, M. Yves Gagnon, ingénieur de la firme Les Services exp inc., nous a transmis le décompte progressif numéro 3 concernant les travaux exécutés par Construction DLT (2014) inc., lequel recommande le paiement au montant de 108 029,04 \$, incluant les taxes;

**Considérant** que le présent décompte indique une retenue de garantie au montant de 10 439,86 \$ (taxes non incluses) représentant 10 % du coût des travaux à payer dans le décompte # 3;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mathieu Bélanger, appuyé par Mme Hélène Laliberté et **résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3 au coût de 108 029,04 \$ taxes applicables incluses, à Construction DLT (2014) inc. pour les travaux réalisés en date du 31 janvier 2018 à la station d'épuration des eaux usées dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) conformément à la recommandation de M. Yves Gagnon, ingénieur de la firme Les Services exp inc.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-073

7.3 Mandat à Le Groupe ADE pour l'inspection de la conduite d'égout pluvial de la rue Réjean

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** de mandater Le Groupe ADE pour l'inspection de la conduite d'égout pluvial de la rue Réjean, au montant approximatif de 2 585 \$ dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-074

7.4 Mandat à Les Consultants S.M. inc. pour l'étude de l'égout pluvial de la rue Réjean

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** de mandater les Consultants SM inc. pour l'étude de l'égout pluvial de la rue Réjean tel que soumis sur son offre de service, au coût de 9 715,39 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-075

7.5 Programmation révisée (version 5) des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

---

**Considérant** que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

**Considérant** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mathieu Bélanger, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-076

9.1      **Mandat à M. Alain Delorme, urbaniste, pour l'élaboration de modifications réglementaires**

---

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater M. Alain Delorme, urbaniste, pour l'élaboration de modifications réglementaires au coût de 1 352,16 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-610-01-411 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Résolution numéro 18-03-077

10.1 Autorisation à Les Courses Gourmandes pour fermer une voie sur le chemin du Ruisseau Barré dans le cadre du Marathon des Érables

---

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'autoriser Les Courses Gourmandes à fermer une voie sur le chemin du Ruisseau Barré lors de leur passage dans le cadre du Marathon des Érables qui aura lieu le 28 avril prochain conformément à leur engagement d'assurer la sécurité sur les lieux.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-078

10.2 Mandat à Caroline Denommée architecte pour compléter le plan de mise aux normes des issues du Centre communautaire Charles-D'Auteuil

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater Caroline Denommée, architecte, pour compléter le plan de mise aux normes des issues du Centre communautaire Charles-D'Auteuil au coût approximatif de 900 \$ dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-079

10.3 Rapport de dépenses pour le camp de jour

---

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** d'autoriser les dépenses pour le camp de jour 2018 telles que soumises sur le rapport de M. Michael Bernier, coordonnateur aux loisirs et d'affecter le montant prévu au budget 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-080

10.4 Rapport de dépenses pour la Fête de la Famille

---

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'autoriser les dépenses de la Fête de la Famille telles que soumises sur le rapport de M. Michael Bernier, coordonnateur aux loisirs et d'affecter le montant prévu au budget 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 18-03-081

10.5 Rapport de dépenses pour les diverses activités sur la scène au Parc Noël-Dubé

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** d'autoriser les dépenses pour les diverses activités sur la scène telles que soumises sur le rapport de M. Michael Bernier, coordonnateur aux loisirs et d'affecter le montant prévu au budget 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Résolution numéro 18-03-082

10.5 Demande de don à Financement Agricole Canada dans le cadre du Fonds AgriEsprit pour l'achat d'équipements au Parc Noël-Dubé

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** de présenter une demande de don à Financement agricole Canada dans le cadre du Fonds AgriEsprit pour l'achat d'équipements au Parc Noël-Dubé.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

13 Période de questions

---

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 18-03-083

14 Clôture de la séance

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

---

Le maire

---

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière